



Comité de l'agriculture et des affaires rurales

ORDRE DU JOUR 23

**2012-Jun-25
9:30 am**

Salle Champlain

**Marc Desjardins, Coodonnateur de comité permanent
613 580 2424 ext 28821
Marc.Desjardins@ottawa.ca**

Membres du comité :

**Président : Conseiller D. Thompson
Vice-président: Conseiller S. Blais
Conseillers E. El-Chantiry, S. Moffatt, S. Qadri**

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

[Procès-verbal 22 - le 31 mai 2012](#)

BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET DU CONTENTIEUX

1. [RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LE RENDEMENT PRÉSENTÉ AU CONSEIL POUR LE 1IÈRE TRIMESTRE, DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2012](#)
ACS2012-CMR-ARA-0003 À l'échelle de la ville
-

Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales reçoive le présent rapport aux fins d'un examen plus approfondi et d'une discussion des résultats sur le rendement des secteurs de service, tel qu'il est énoncé au Document 1.

OPÉRATIONS MUNICIPALES

SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

2. [PÉTITION POUR LES TRAVAUX DE DRAINAGE – 1566 ET 1600 RUE STAGECOACH](#)
ACS2012-COS-ESD-0016 Osgoode (20)
-

À la fin de cette réunion, le Tribunal de révision se réunira pour examiner cette présentation

Que le Comité de l'agriculture et des questions rurales recommande au Conseil en vue d'examiner le rapport ci-joint et la pétition et entreprenne les travaux de drainage en désignant John van Gaal, ing. de Stantec Ltée comme étant l'ingénieur visé qui préparera un rapport en vertu de la section 8(1) de la Loi sur le drainage et comme indiqué dans le présent rapport.

3. [COMMISSION DE RÉVISION DU DRAIN MUNICIPAL DU SOUTH CYRVILLE](#)
ACS2012-COS-ESD-0015 Alta Vista (18)
-

Que les membres du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, conformément à leur rôle en tant que membres de la Commission de révision, se réunissent pour la première séance de la Commission de révision en vertu du paragraphe 46(3) de la Loi sur le drainage immédiatement après la réunion du Comité de l'agriculture et des affaires rurales de la Ville le 25 juin 2012, en vue d'examiner les appels en vertu de l'article 52 de la Loi sur le drainage déposés par les propriétaires dont les terrains ont fait l'objet d'une évaluation présentée dans le rapport Engineer's Report For The Improvement of the South Cyrville Municipal Drain (Rapport d'ingénierie sur l'amélioration des installations municipales de drainage de Cyrville-Sud) en date de février 2012

ARTICLES DES CONSEILLERS

URBANISME ET GESTION DE LA CROISSANCE

4. [MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL - PARTIES 3772 ET 3872 DU CHEMIN GREENBANK \[DOSSIER NO \(D01-01-11-0015\)\]](#)
ACS2012-PAI-PGM-0156 Rideau-Goulbourn (21)
-

Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver et

d'adopter une modification au Volume 1 du Plan officiel – annexe A – Plan des politiques rurales visant à faire passer la désignation des parties 3772 et 3872 du chemin Greenbank de « zone de ressources de sable et de gravier » à « secteur rural général », comme l'illustre le Document 1 et le précise le Document 2.

5. [ZONAGE - PARTIE DU 1735, CHEMIN OLD CARP](#)
ACS2012-PAI-PGM-0148 West Carleton-March (5)
-

Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 afin de changer la désignation de zonage d'une partie du 1735, chemin Old Carp de O1A (Zone de parc et d'espace vert, sous-zone A) à RR3(XXXr) (Zone résidentielle de densité trois, sous-zone 3 assortie d'une exception rurale), comme il est indiqué dans le document 1 et expliqué en détail dans le document 2.

6. [ZONAGE – 2985, PROMENADE MOODIE](#)
ACS2012-PAI-PGM-0145 Rideau-Goulbourn (21)
-

Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 afin de faire passer le zonage du 2985, promenade Moodie d'AG3 (Zone agricole, sous-zone 3) à AG7 (Zone agricole, sous-zone 7), comme le montre le document 1.

7. [ZONAGE – 5576, SENTIER FAULKNER ET 5585, CHEMIN FALLOWFIELD](#)
ACS2012-PAI-PGM-0144 Rideau-Goulbourn (21)
-

Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant à faire passer la désignation de zonage du 5576, sentier Faulkner et du 5585, chemin Fallowfield de Zone agricole, sous-zone 1 AG(1) à Zone agricole assortie d'une exception (AG[XXXr]) et à Zone agricole, sous-zone 6 (AG6), comme l'illustre le document 1 et le précise le document 2.

8. [ZONAGE – 8635, CHEMIN RUSSELL](#)
ACS2012-PAI-PGM-0146 Cumberland (19)
-

Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 afin de faire passer le zonage du 8635, chemin Russell d'AG1 (Zone

agricole, sous-zone 1) à AG6 (Zone agricole, sous-zone 6), comme l'explique en détail le document 1.

TRIBUNE LIBRE

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

AUTRES QUESTIONS

PROCHAINE RÉUNION

Le 6 septembre 2012 – Centre communautaire de Carlsbad Springs – 6020, chemin Eighth Line, Carlsbad Springs ON, 19 h

***Avis**

Les points indiqués à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions au cours d'une séance à huis clos. Pour ce faire, le demandeur peut se procurer, sans frais, le formulaire approprié en visitant le site Web de la Ville ou en s'adressant en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes restent confidentielles dans l'attente du rapport éventuel de l'enquêteur et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

Nota : 1. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.

2. À moins d'avis au contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seraient normalement présentés au Conseil le 11 juillet 2012 dans le rapport no 21 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales.